Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le

ID: 066-216601385-20211201-592021-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT **PYRENEES-ORIENTALES**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°59/2021

Séance Ordinaire du 1er décembre 2021

Nombre de membres

En exercice: 15 Présents: 13 Votants: 13

L'an deux mille vingt et un le 1er décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : HAMMOUDA Jeanine

Présents: DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CHANCHO Jean-

Marie, BRUNET François, ROUSSEAU Charline, STEPPE Virginie

Procurations: PLA Michelle à DARIO Alain, CRUANAS Pauline à François BRUNET

Absents:/

Date de la convocation :

24 novembre 2021

Classement issu de la nomenclature « ACTES » subventions 7.5.3 accordées à associations

LIBRES CHATS ANNUELLE ASSOCIATION « LES SUBVENTION OBJET: VILLELONGUETS » - 2021

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a reconduit la convention de prise en charge des chats libres sur le territoire communal - capture/stérilisation/identification avec l'association « Les Chats Libres Villelonguets » sise 47 rue du Printemps 66410 Villelongue de la Salanque représentée par Madame CHAMBET Anna - n°SIRET : 75339170500013. Dans le cadre de ce partenariat, considérant l'intérêt public de l'association, la Commune s'est engagée à apporter un soutien financier à cette dernière.

Monsieur le Maire rappelle que le coût moyen pour faire stériliser et identifier un chat s'élève à environ 75 €, somme directement prise en charge par l'association auprès des vétérinaires partenaires et indique que 8 individus ont été pris en charge cette année.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'allouer la somme de 600 € (six cent euros) à l'association « Les Chats Libres Villelonguets » afin de l'aider à mener à bien sa mission.

Le Conseil Municipal,

Ouï les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 600 € (six cent euros) à l'association « Les Chats Libres Villelonguets » sise 47 rue du Printemps 66410 Villelongue de la Salanque représentée par Madame CHAMBET Anna - n°SIRET : 75339170500013;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Alain DAR

Le Maire,